

National Aboriginal
Economic Development Board



Conseil national de
développement économique
des Autochtones

PRÉSENTATION PRÉ-BUDGÉTAIRE 2011

Janvier 2011

RECOMMANDATIONS

Pour permettre aux Premières nations de se servir de leurs terres de façon efficace afin de favoriser leur croissance économique et leur autonomie, le CNDEA recommande que le gouvernement fédéral investisse une somme de 50 M\$ additionnels sur 5 ans dans le cadre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.

Pour permettre aux entrepreneurs autochtones d'avoir accès aux capitaux nécessaires pour démarrer, développer et soutenir leurs entreprises, le CNDEA recommande que le gouvernement fédéral investisse 70 M\$ sur 5 ans pour accorder les niveaux requis de financement pour des prêts axés sur le développement par des institutions financières autochtones.

INTRODUCTION

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est le seul organisme national autochtone non politique mandaté par le Cabinet pour conseiller le gouvernement fédéral sur les politiques stratégiques et les programmes touchant le développement économique des Autochtones. Composé de membres des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de chefs d'entreprise de partout au Canada, le Conseil joue un rôle important en aidant le gouvernement fédéral à élaborer des politiques et des programmes économiques coordonnés, accessibles et qui répondent aux besoins et à la situation particulière des Canadiens d'origine autochtone. La liste des membres du Conseil est jointe sous l'Annexe A.

Le Conseil affirme que le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer dans l'éducation du public sur l'importance d'assurer la pleine participation du peuple autochtone à l'économie canadienne. En tant que peuples d'origine sur ce territoire, les Autochtones occupent une place particulière au Canada, ce qui est reconnu et confirmé dans le droit canadien. Encore plus, la participation et le développement économique chez les Canadiens d'origine autochtone sont essentiels au bien-être du Canada dans son ensemble, lorsque l'économie autochtone croît, l'économie régionale croît et tout le Canada a des chances d'en bénéficier.

Le Conseil appuie fortement le point de vue du gouvernement – comme énoncé dans le dernier budget fédéral – que l'accent doit être mis sur les emplois et la croissance pour que le Canada poursuive sa reprise économique. Le Conseil croit fermement que le développement économique est la seule voie vers l'autonomie des Canadiens d'origine autochtone. Sans des emplois de qualité et des entreprises durables, le plein potentiel des hommes et des femmes des Premières nations, des Inuits et des Métis continuera à ne pas être exploité. Les Canadiens d'origine autochtone et leurs entreprises jouent également un rôle important dans la création d'une économie plus forte, de meilleurs emplois et d'un avenir prospère pour tous les Canadiens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Le CNDEA a joué un rôle clé dans l'élaboration et la mise en place d'une nouvelle approche fédérale visant à augmenter la participation des Premières nations, des Inuits et des Métis dans l'économie canadienne. Publié en 2009, le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones représente un changement fondamental à la façon dont le gouvernement fédéral appuie le développement économique des Autochtones. Afin de mettre en œuvre le Cadre de façon efficace, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures importantes, y compris l'harmonisation des investissements dans la formation et le développement des compétences avec la demande du marché, l'élaboration d'une approche gouvernementale globale portant sur l'avancement des possibilités économiques dans les secteurs clés de l'économie, et l'amélioration de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. De plus, sous le Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral a investi dans le renforcement du développement économique des trois territoires et dans l'amélioration de la santé et sécurité des collectivités des Premières nations. Il s'agit de mesures importantes qui aideront à améliorer la qualité de vie des collectivités autochtones dans tout le Canada.

En dépit de ces efforts, les Canadiens d'origine autochtone n'ont pas participé au succès économique souligné par le ministre des Finances dans sa mise à jour récente des prévisions économiques et fiscales du gouvernement. Par exemple, même si près de 423 000 emplois ont été créés au Canada depuis juillet 2009, les Canadiens d'origine autochtone ont vu une diminution de leur taux d'emploi au cours de la même période. Il est clair que les Canadiens d'origine autochtone sont plus vulnérables aux conditions économiques changeantes que la population en général, et qu'ils ont besoin d'aide adaptée à leurs besoins et conditions particuliers afin de se remettre de la récente crise économique et mettre en place une base solide pour assurer leur succès économique durable à long terme.

La majorité des organismes, collectivités et chefs d'entreprise autochtones s'entendent sur ce qui constitue les principaux obstacles au développement économique. Parmi ces obstacles se trouvent l'accès limité aux terres et aux ressources et des options limitées de financement. Le fait d'aborder ces secteurs prioritaires aiderait à fournir aux collectivités et aux entrepreneurs les conditions nécessaires pour attirer des investissements et les moyens pour tirer parti de leurs ressources afin de viser des possibilités encore plus grandes et contribuer à la prospérité canadienne.

Le CNDEA croit que des investissements additionnels sont requis dans les secteurs prioritaires de la gestion des terres des Premières nations et de l'Accès au capital pour les entrepreneurs autochtones.

GESTION DES TERRES DES AUTOCHTONES

Pour permettre aux Premières nations de se servir de leurs terres de façon plus efficace dans le but de favoriser leur croissance économique et leur autonomie, le CNDEA recommande que le gouvernement fédéral investisse 50 M\$ additionnels sur 5 ans dans le cadre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.

Les collectivités autochtones possèdent et contrôlent un territoire important et grandissant et des ressources naturelles qui leur sont propres. À l'heure actuelle, 584 Premières nations détiennent des terres de réserve, réparties sur 3 049 réserves, pour un total d'environ 3,8 millions d'hectares. Plus de 315 milliards de dollars en possibilités majeures de développement des ressources ont été relevés dans les collectivités autochtones ou dans leurs environs, et les investissements privés s'étendent plus loin dans chaque région du pays. De plus en plus, les investisseurs veulent former des partenariats avec les Canadiens d'origine autochtone pour des projets majeurs. Cette base économique croissante, si elle est activée, contribuera de façon importante à l'économie nationale et régionale et engendrera des avantages économiques et en matière d'emploi autant pour les Canadiens d'origine autochtone que pour les autres Canadiens.

Les terres et les ressources sont au nombre des biens les plus précieux des Premières nations et leur utilisation durable est cruciale pour la formation de partenariats avec d'autres gouvernements et le secteur privé, et le maintien de relations solides avec les collectivités environnantes. Un territoire assuré est un bien important et une source de valeur nette réelle pour les Premières nations qui recherchent les investissements du secteur privé, le développement des ressources et la croissance économique.

Les dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui régissent la gestion des terres des réserves ont perdu du terrain par rapport à l'engagement croissant des Premières nations dans l'économie. Le processus et le système d'approbation en place pour mener à terme des transactions foncières comme les locations et les permis sont lents et peuvent empêcher les collectivités de passer à l'action lors d'occasions de développement économique sensibles au temps. Par exemple, cela prend en moyenne un à deux jours pour enregistrer une hypothèque en Colombie-Britannique, mais une moyenne de 180 jours pour compléter un enregistrement équivalent en vertu du système de Registre des terres indiennes dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada est titulaire.

En vertu des traités modernes, les collectivités des Premières nations et des Inuits ont profité de certitude en ce qui concerne la propriété des terres et l'utilisation des terres et des ressources, ce qui a créé une situation où les rôles et les responsabilités étaient clairs, et qui est propice à l'investissement. Ces conditions leur permettent d'attirer des débouchés économiques et de les exploiter à la vitesse d'une entreprise, ce qui n'est pas toujours possible pour les collectivités des Premières nations qui gèrent leurs terres en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Autre que les traités modernes, la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN) offre la seule alternative de gestion des terres selon la *Loi des Indiens*. La LGTPN donne aux Premières nations participantes la capacité d'adopter des pouvoirs réglementaires pour administrer les terres de leurs réserves, leurs ressources et leur environnement et faciliter le développement économique sur les réserves en permettant aux Premières nations de prendre en temps opportun des décisions d'affaires et administratives à l'échelle locale. La LGTPN est un outil clé pour encourager l'autonomie parmi les Premières nations et pour diminuer la responsabilité globale du gouvernement fédéral et les dépenses de gestion des terres à long terme.

Le régime de la LGTPN offre également des occasions d'égaliser les chances entre les réalités législatives et réglementaires sur et hors réserves. Avec plus de 80 % des 27 000 entreprises autochtones partout au Canada qui continuent leurs opérations à l'extérieur des réserves, un climat d'affaires propice aux possibilités de développement est essentiel. En permettant aux Premières nations de prendre le contrôle de la gestion environnementale sur les réserves, les lacunes législatives sont comblées et le développement peut souvent se faire à un rythme beaucoup plus rapide qu'en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Des études indépendantes et des revues de programmes ont confirmé que les Premières nations sous la LGTPN gèrent leurs terres de façon plus concurrentielle et transparente, ce qui, par conséquent, permet aux transactions commerciales complexes de se faire à la vitesse des affaires. De plus, le régime de la LGTPN s'est révélé capable d'accroître la crédibilité au moment de conclure des affaires avec des partenaires et de permettre plus de facilité à obtenir du financement pour des projets importants.

Les Premières nations sous le régime de la LGTPN sont capables de tirer profit du développement de débouchés économiques. Par exemple, la T'Sou-ke First Nation de la Colombie-Britannique est devenue une des collectivités à plus forte intensité d'énergie hélio-électrique au Canada, et elle produit un surplus d'électricité qui est retourné au réseau électrique et vendu à BC Hydro. En Saskatchewan, la Whitecap Dakota First Nation possède un des meilleurs terrains de golf au Canada, un service d'eau à but lucratif, un nouveau lotissement résidentiel, ainsi qu'un nouvel hôtel en construction. Au cours des six dernières années, le taux de chômage au sein de la collectivité est passé de 70 pour cent à moins de 4 pour cent.

En dépit du succès des Premières nations participant au régime, seulement 30 Premières nations sont devenues entièrement fonctionnelles sous la LGTPN. Les fonds sont présentement insuffisants pour que d'autres Premières nations entrent dans le régime de la LGTPN, malgré le fait que 74 Premières nations en ont exprimé l'intérêt. Pour offrir aux collectivités des Premières nations la possibilité d'utiliser efficacement le territoire qui leur est propre afin de stimuler leur croissance économique et leur autonomie, le gouvernement fédéral doit offrir du financement additionnel pour appuyer le régime de la LGTPN.

ENTREPRENEURIAT AUTOCHTONES

Afin d'offrir aux entrepreneurs autochtones l'accès aux capitaux nécessaires pour démarrer, développer et soutenir leurs entreprises, le CNDEA recommande que le gouvernement fédéral investisse 70 M\$ sur 5 ans afin d'offrir le financement nécessaire aux prêts axés sur le développement par les institutions financières autochtones.

L'accès aux capitaux pour des prêts et des capitaux propres est le facteur le plus important de croissance dans toute économie. Les capitaux sont requis pour les coûts opérationnels, la croissance et les achats de biens pour toutes les entreprises. Lorsque l'accès aux capitaux est limité, la croissance économique est ralentie puisque les entrepreneurs ne peuvent démarrer, développer ou agrandir leurs entreprises.

L'entrepreneuriat constitue l'une des histoires de réussite les plus importantes dans le développement économique autochtone. En 2002, il y avait environ 27 000 entrepreneurs autochtones au Canada, une augmentation de 30 pour cent relativement à 1996. Ces entreprises fournissent de l'emploi à 25 à 30 pour cent de la population autochtone active au pays.

Les entrepreneurs et les collectivités autochtones font face à des obstacles dans l'accès aux capitaux en raison des restrictions de la *Loi sur les Indiens* qui empêchent d'utiliser la propriété comme capitaux propres, découragent les prêts des institutions financières d'importance, et limitent la croissance de capitaux propres personnels. Le réseau actuel des institutions financières autochtones (IFA) a été créé pour offrir de l'aide et des prêts à risques élevés aux petites entreprises par le biais de prêts axés sur le développement, combler les lacunes engendrées par les prêteurs d'importance et répondre aux besoins des entrepreneurs autochtones. Il y a à l'heure actuelle 59 IFA dans tout le Canada qui offrent des services d'appui aux entreprises y compris des prêts, des services de consultation financière, un suivi et de l'appui lors du démarrage.

Le réseau des IFA au Canada constitue une histoire de réussite sans précédent. Au cours des 20 dernières années, les IFA ont fourni près de 1,5 milliard de dollars en financement aux entreprises autochtones. Seulement en 2009, les IFA ont prêté plus de 100 M\$ aux entreprises autochtones. Le taux de succès sur cinq ans des entreprises appuyées par l'IFA est de 58 pour cent, un taux impressionnant comparé à la norme canadienne de 33 pour cent.

Les prêts axés sur le développement, offerts par le biais des IFA, sont essentiels pour la croissance et la viabilité des entreprises autochtones. Toutefois, le coût des prêts axés sur le développement, en particulier lorsque les taux d'intérêt sont faibles, présente des défis importants, y compris le coût relatif plus élevé et le rendement relatif plus faible touchant les petits prêts, et les frais d'exploitation plus élevés pour servir une clientèle qui s'étend ordinairement sur une grande région géographique. Ceci a eu comme conséquence que les IFA ont dû utiliser leur capital de base pour couvrir leurs frais d'exploitation.

Afin de s'assurer que les IFA ont ce qu'il faut pour continuer à offrir des prêts axés sur le développement et réussir, elles ont besoin de financement stable qui couvrira leurs coûts d'entreprise pour les prêts axés sur le développement.

CONCLUSION

Le Conseil national de développement économique des Autochtones affirme que les Canadiens d'origine autochtone et leurs entreprises peuvent jouer un rôle important dans la création d'une économie plus forte, de meilleurs emplois et un avenir prospère pour tous les Canadiens. Le Conseil croit que les recommandations contenues dans ce document encourageront le développement économique et par ricochet augmenteront l'autonomie et réduiront les coûts sociaux, diminuant de cette façon les coûts dans leur ensemble pour le gouvernement fédéral.

Les Canadiens d'origine autochtone ont besoin d'outils essentiels pour bâtir des entreprises solides et viables qui aideront leurs collectivités à devenir plus autonomes. Ces investissements aideront à créer un milieu favorisant le développement économique où les collectivités ont les compétences pour déterminer et saisir des possibilités d'affaires, pour prendre le contrôle de leurs terres afin d'exercer des activités à la vitesse des entreprises, et avoir accès à l'appui nécessaire pour que leurs entreprises se développent et deviennent prospères.

Nous sommes heureux de continuer à travailler avec le gouvernement fédéral sur des questions d'importance relatives au développement économique des entreprises autochtones. Nous partageons l'engagement du gouvernement envers le développement économique comme étant une priorité clé pour le peuple autochtone et pour l'accroissement de sa participation à l'économie canadienne.

ANNEXE A : Membres du CNDEA

Chef Clarence Louie (président)

Chef de la Bande indienne d'Osoyoos

Dawn Madahbee

Directrice générale, Waubetek Business Development Corporation, Ontario

Pita Aatami

Président, Société Makivik, Nunavik

Richard Francis

Ancien directeur, Développement économique, Première nation Kingsclear, Nouveau-Brunswick

Joe Linklater

Ancien chef, Première nation des Gwitchin Vuntut, Yukon

Matthew Mukash

Ancien grand chef, Grand conseil des Cris, Québec

Chef Sharon Stinson-Henry

Chef, Première nation de Rama Mnjikaning, Ontario

Chef Terrance Paul

Chef, Première nation de Membertou, Nouvelle-Écosse

Tara Tootoo-Fotheringham

Jeune entrepreneure, Nunavut